



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil Général
1329 Bretonnières

Préavis municipal no 1/2024 pour le Conseil général du 27 mars 2024 Réfection place de jeux

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général le présent préavis portant sur les travaux de réfection de la place de jeux.

Les jeux actuellement en place datent de la création de la place de jeux en 1998. Les structures portantes ainsi que les arrimages au sol ne permettent plus d'utiliser la place de jeux en toute sécurité. Par ailleurs, lors de sa création, il n'existait pas de normes légales, de ce fait elle n'est pas aux normes actuelles. Il n'est plus possible de faire une remise en état des jeux tout en conservant la sécurité correspondante aux normes et directives actuelles. Il est donc proposé de supprimer les jeux en place et de les remplacer par des nouveaux qui sont adaptés pour les grands et les petits. Les travaux consisteraient en :

- Remise en état de la piste d'arrivée et des escaliers du toboggan
- Création d'un jeu sur ressort
- Balançoire nid d'oiseau
- Balançoire double
- Panneaux d'information (obligatoire)
- Bordure de fosse en copeaux
- Jeux d'équilibre, passerelle branlante
- Travaux de terrassement et mise en place des jeux
- Contrôle de sécurité de l'installation

Les entreprises contactées sont les deux seules entreprises Suisse (Bimbo et Fuchs Thun) à fournir des éléments de places de jeux, la nature des éléments serait en rondin de robinier ou châtaignier, plus durable que les éléments en sapin autoclavé. Sur la base de l'offre de Fuchs Thun, il est demandé un crédit de **CHF 70'000.-** pour la réalisation de cette place selon les jeux proposées ci-dessus.

FINANCEMENT

Le financement sera assuré par la trésorerie courante, il fera l'objet d'un amortissement sur 10 ans selon les nouvelles durées d'amortissement obligatoire, MCH2, entrées en vigueur au 01.01.2024.

Réfection place de jeux	CHF 70'000.-
Amortissement sur 10 ans	

Préavis no 1/2024 – réfection place de jeux

CONCLUSION

Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil général du 27 mars 2024 et a été soumis à la commission de gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, La Municipalité vous prie, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- a) Accepter le préavis 1/2024 concernant les travaux de réfection à la place de jeux pour un montant de **CHF 70'000.-** payé avec la trésorerie courante.

La Municipalité

Le Syndic

P.-Daniel Collomb

La Secrétaire

Sandrine Falcy

